

Règlement Relais de Condé sur Sarthe

Du 13 Septembre 2026 - 45ème édition

Article 1 : Organisateur : L'Association «Relais de Condé sur Sarthe » organise le **Dimanche 13 septembre 2026** : La **45^{ème} édition** de la course pédestre « Relais de Condé sur Sarthe » et la **2nde édition** de la Solo. **Départ à 10h30 pour le relais et 10h35 pour la Solo.**

Article 2 : Épreuves : Une course relais sur route par équipe de trois (6km chacun) et une course individuelle sur 1 boucle (6km). **Le Comité d'Organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.**

- Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ sous peine de disqualification.
- Les coureurs pourront avoir accès à une zone d'attente, et d'échauffement située derrière la ligne de départ.
- Les coureurs ne peuvent pas changer de course une fois le départ donné sous peine de disqualification.
- Le temps limite imparti pour être classé sur le relais est de 2h30 (temps cumulé des 3 coureurs).

Article 3 – Conditions de Participation : La course est ouverte à tous les coureurs (hommes et femmes – licencié(e)s et non licencié(e)s né(e)s **ayant au moins 16 ans le jour de la course (né avant le 13/09/2010).**

- **Justificatif Médical et licence:** Conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, les participants devront **obligatoirement** fournir sur le site permettant l'inscription, soit :
 - **Une licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme** (Compétition, Santé Loisirs option Running ou Pass'Running) ;
 - Le Pass Prévention Santé en cours de validation le jour de la course, disponible à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>
 - **Les certificats médicaux sont désormais refusés, tout comme les autres types de licence (FSGT, ASPTT, UFOLEP, etc.), ainsi que les licences de triathlon.**
- **Mineurs :** Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs, disponible à l'adresse suivante : https://www.normandiecouseapied.com/questionnaire_de_sante_mineur.pdf.
- **Handisport : Cette course n'est pas accessible au Handisport.**

Article 4 – Inscriptions : Le montant de l'engagement (quelque soit la catégorie d'âge) est fixé à : **7,00 € par coureur, soit 21,00€ par équipe pour le Relais. 8,5 € pour la course La Solo. A cela s'ajoutent les frais du site gérant les inscriptions.**

- **Modalités d'inscription :** Les inscriptions seront réalisées uniquement en ligne sur le site :

<https://www.normandiecouseapied.com>

Les inscriptions seront closes le vendredi 11 septembre 2026 à 23h59. Pas d'inscription sur place.

Les inscriptions sont limitées à 120 équipes sur le Relais et 50 personnes sur la Solo.

- Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
 - Une bourse d'échange de dossards sera mis en place via Normandie course à pied, ainsi qu'un forum mettant en relation les équipes incomplètes et les coureurs sans équipe.
 - Toute personne rétrocédant son dossard sans passer par la bourse d'échange sera disqualifiée, et le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepte toutes les clauses.
- **Retrait des dossards :** Pour les 2 courses, le retrait des dossards et du témoin se fera uniquement **le dimanche 13 septembre entre 9h00 et 10h00** au Parking du stade – rue du Quartz – à Condé sur Sarthe.

Article 5 – Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (MATMUT). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 6 – CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à

recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse, et si possible N ° de dossard.

Article 7 – Droit à l'image : Du fait de leur inscription, les concurrents donnent à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement pour la promotion de celui-ci. Un espace photos sera mis à disposition pour garder un souvenir de votre équipe.

Article 8 – Ravitaillement : Un ravitaillement est prévu à mi-parcours (eau) et sur la ligne d'arrivée (boissons et aliments solides).

Article 9 – Témoin : La course relais nécessite l'utilisation d'un témoin pucé. Il est rappelé que chaque coureur doit tenir le témoin bien visible dans sa main durant toute la course.

Tout coureur ne tenant pas le témoin bien visible lors du passage devant les signaleurs se verra attribuer une pénalité chronométrique de 5 minutes.

Article 10 - Sécurité / Assistance Médicale :

- Il est obligatoire de respecter les balisages mis en place, et les consignes prodiguées par les bénévoles qui encadrent la course. En application de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification des concurrents ; il est également interdit d'être accompagné d'animaux (chiens ou autres).

- La sécurité sera assurée par des signaleurs positionnés sur tout le circuit.
- La Protection Civile mettra en place un poste de secours à l'arrivée.
- Une assistance médicale sera assurée sur la ligne d'arrivée.

Article 11 - Classement :

- Pour le Relais : Le classement est effectué à l'aide de la puce intégrée au témoin que les coureurs se transmettent et qui devra être restitué à l'organisation à la fin de la course.

- Pour La Solo : Le classement est effectué à l'aide de la puce intégrée au dossard et qui devra être restitué à l'organisation à la fin de la course.

- Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.
- De même, les concurrents ayant un esprit anti sportif avant, pendant et après la course pourront être disqualifiés.

• Type de classement :

- Classement pour le Relais : Classement scratch par équipe et classement par équipe hommes / femmes / mixtes (total des chronos de l'équipe ; les temps individuels seront indiqués). Les résultats officiels seront disponibles sur le site Normandie course à pieds et sur Smilevents, à l'issue de la course. Podium pour les 3 premières équipes de chaque catégorie.

- Classement pour La Solo : Classement scratch uniquement. Les résultats officiels seront disponibles sur le site Normandie course à pieds et sur Smilevents, à l'issue de la course. Pas de podium pour La Solo.

Article 12 - Récompenses :

- Un lot sera offert à chaque coureur pour la Solo et à chaque équipe pour le Relais lors du retrait des dossards et du témoin.

- Pour le Relais : Des récompenses seront attribuées aux cinq premières équipes masculines, aux cinq premières équipes féminines, aux cinq premières équipes mixtes, ainsi que l'équipe la plus jeune, l'équipe la plus âgée et une équipe remarquable.

- Pour La Solo : La priorité est mise sur le relais, cette course est mise en place pour permettre à ceux qui n'ont pas trouvé d'équipes ou qui veulent se lancer en course à pied, il n'y aura donc pas de récompenses pour La Solo.

- Un tirage au sort des dossards sera réalisé la veille de la course, uniquement pour les coureurs en équipe du Relais. Le lot sera remis lors du retrait des dossards et du témoin.